

---

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

---

**PRESENTS** : A l'ouverture de la séance : 25 Conseillers Municipaux  
1 Conseiller Municipal arrive à 20h35

**ABSENTS EXCUSES REPRESENTES** :

Monsieur RIVIERE représenté par Monsieur DAUDENS  
Madame SALVY représentée par Madame MONCOMBLE  
Monsieur NEVEU représenté par Monsieur GENYK

**EST EGALEMENT PRESENTE** :

Madame BOTTON, Attaché Territorial

**SECRETARE DE SEANCE** : Madame Michèle BOURSIER

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- \* approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 7 février 2019,
- \* Arrivée de Madame TOURNEUR à 20h35,
- 1. vote, à l'unanimité, les **Comptes Administratifs** 2018 du budget principal et des budgets annexes Ecole de musique et Port de Ribérou,
- 2. **Affectation du résultat de l'exercice 2018** :  
A l'unanimité :
  - ✓ **Budget Principal** : décide que le solde de fonctionnement de 2 729 954,54 € est affecté comme suit : **Affectation obligatoire** : 701 163,82 €  
**Affectation du solde** : 2 028 790,72 €
  - ✓ **Ecole de Musique** : décide que l'excédent de fonctionnement de 19 621,34 € est affecté comme suit : **Affectation obligatoire** : Néant / **Report du solde en fonctionnement** : 19 621,34 €,
  - ✓ **Port de Ribérou** : décide que l'excédent de fonctionnement de 11 777,79 € est affecté comme suit : **Affectation obligatoire** : Néant  
**Report du solde en fonctionnement** : 11 777,79 €,
- 3. adopte, à l'unanimité, les Comptes de Gestion dressés pour l'exercice 2018 par le Receveur pour le budget principal et les budgets annexes Ecole de musique et Port de Ribérou,
- 4. décide, à l'unanimité, de reconduire les **Taux des taxes locales** pour l'année 2019 :
  - ✓ Taxe d'Habitation : 11,45 %,
  - ✓ Foncier Bâti : 29,95 %,
  - ✓ Foncier Non Bâti : 66,99 %,
- 5. Budget Primitif 2019 :
  - ✓ par 25 voix pour et 4 contre, adopte le Budget de la **Commune** qui s'équilibre en recettes et dépenses :  
Fonctionnement : 8 165 526,72 €  
Investissement : 4 544 285,82 €
  - ✓ à l'unanimité, adopte le Budget annexe de **l'Ecole de Musique** qui s'équilibre en recettes et dépenses :  
Fonctionnement : 109 121,34 €  
Investissement : 3 600,00 €
  - ✓ à l'unanimité, adopte le Budget annexe du **Port de Ribérou** qui s'équilibre en recettes et dépenses :  
Fonctionnement : 16 777,79 €  
Investissement : 19 056,00 €

6. décide, à l'unanimité, de retenir l'entreprise FOUCHE Père et Fils de Gémozac pour la reprise et la rénovation de toitures de différents sites de la commune (Lot 1 – Couverture traditionnelle tuile + zinguerie) pour un montant T.T.C. de 87 746,41 € ; les lots 2 et 3 sont déclarés infructueux,
7. décide, à l'unanimité, de retenir les entreprises pour les travaux d'aménagement partiel de l'étage de l'école Gambetta de sécurité incendie :
  - . Lot 1 : Plaques de plâtre, plafonds suspendus et menuiseries intérieures : FGV – Gémozac pour 35 098,08 € T.T.C.
  - . Lot n°2 – Menuiseries extérieures : AB RÉNOV – SAUJON pour 16 666,03 € T.T.C.
  - . Lot n°3 – Électricité : BRUNET DROUILLAC – SAINTES pour 17 832,00 € T.T.C.
  - . Lot n°4 – Plomberie, sanitaires : Aucune offre n'a été reçue,
8. accepte, à l'unanimité, la proposition du SDEER de retenir EDF COLLECTIVITES pour l'année 2019 pour la fourniture d'électricité de 6 sites communaux en basse tension supérieure à 36 kVA,
9. décide, à l'unanimité, d'adhérer au groupement de commandes pour « l'achat d'énergies, de travaux/fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique » et autorise le Maire à signer la convention constitutive du groupement,
10. décide, à l'unanimité, de déléguer le droit de priorité à la CARA sur la parcelle C n° 1640p cédée par SNCF Immobilier,
11. accepte, à l'unanimité, la convention de partenariat avec la CARA, pour l'exercice 2019, pour la mise en œuvre du schéma communautaire en faveur de l'intégration des familles dans leur environnement et autorise le Maire à signer la convention qui fixe les conditions d'attribution de l'aide financière de la CARA d'un montant de 30 000 € (Pilier 1 : Observatoire et site internet) et de 9 120 € (Pilier 3 : Accompagnement et soutien à la parentalité),
12. accepte, à l'unanimité, la convention de partenariat avec la CARA, pour l'exercice 2019, pour la mise en œuvre du schéma communautaire en faveur de l'intégration des familles dans leur environnement et autorise le Maire à signer la convention qui fixe les conditions d'attribution de l'aide financière de la CARA d'un montant de 24 000 € (Pilier 2 : Fiches actions offre de service – santé – prévention),
13. accepte, à l'unanimité, la convention de partenariat avec le Centre Régional de Promotion du Cinéma et l'association Saujon Anim' pour la diffusion cinématographique pour une année, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019, avec une participation de la commune de 50 € pour chaque représentation,
14. décide, à l'unanimité, de confier à l'association Danse Swinging Compagnie de Royan la prestation chorégraphique « Paradoxe » organisée à la Salicorne le 1<sup>er</sup> avril 2019 pour un montant de 900 € T.T.C.,
15. adopte, par 24 voix pour, 1 contre et 4 abstentions, la convention de mise à disposition du matériel communal dans le cadre des vides-greniers et brocantes,
16. décide, à l'unanimité, de verser une avance sur subvention 2019 de 4 500 € au Mai Musical et de 3000 € à Je lis Mômes,
17. décide, à l'unanimité, d'attribuer une subvention exceptionnelle 2019 de 1 782 € à l'association Mini-Plumes,
18. décide, à l'unanimité, d'attribuer une subvention exceptionnelle 2019 de 800 € au Collège André Albert pour l'organisation d'un séjour pédagogique en Espagne,
19. décide, à l'unanimité, de modifier le tableau des effectifs de la commune,
20. décide, à l'unanimité, de modifier le tableau des effectifs de l'école de musique,
21. Informations diverses :
  - Lecture des ordonnances du 1<sup>er</sup> février 2019 rendues par le Tribunal Administratif de Poitiers dans l'affaire Commune de Saujon c/Préfet de la Charente-Maritime,
  - Présentation du rapport d'activités 2018 du Syndicat Mixte du Bassin de la Seudre et de ses Affluents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 55.

Saujon, le 18 mars 2019

Le Maire,



P. FERCHAUD